

Communiqué de presse

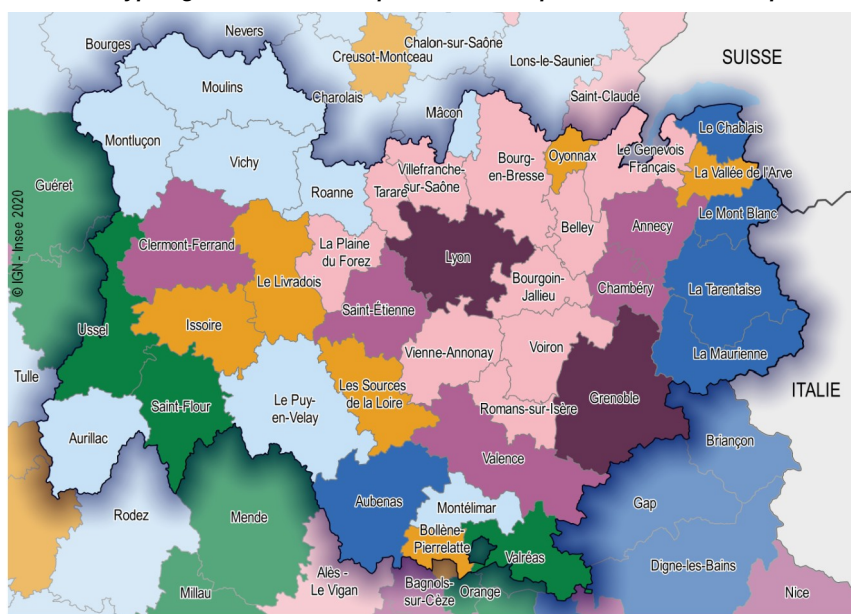
Lyon, le 10 septembre 2020

Les nouvelles zones d'emploi mettent en avant la diversité du tissu économique de la région

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes publie une étude sur les nouvelles zones d'emploi de la région. Ce travail a été réalisé en collaboration avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne-Rhône-Alpes (Drecep). L'actualisation de ce zonage permet entre autre une harmonisation avec la méthode européenne. La zone d'emploi est l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail et de la population active.

Auvergne-Rhône-Alpes est désormais découpée en 39 zones d'emploi de taille variable mais néanmoins plus homogènes qu'auparavant. Les quatre plus grandes zones d'emploi (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne) regroupent près de la moitié de l'emploi de la région.

Typologie des zones d'emploi selon leur spécialisation économique



Orientation économique des zones d'emploi

- Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
- Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
- Résidentielles
- Spécialisées dans l'industrie
- Spécialisées dans l'agriculture
- Économie diversifiée
- À forte orientation touristique

Sources : Insee, Recensement de la population 2016, Clap 2015

Dans les zones de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand, plus de 90 % des actifs ayant un emploi travaillent dans leur zone de résidence

La zone de Lyon est la deuxième plus grande zone française. Elle représente à elle seule plus d'un quart des emplois régionaux.

Auvergne-Rhône-Alpes présente une grande diversité de tissus économiques locaux, puisque les sept types de territoires définis nationalement y sont présents